

Quelles actions au sein de l'école en amont ?

- > Observations en classe
- > Analyse en conseil de maîtres ([fiche outil n°2](#))
- > Rencontre Ecole-Famille ([fiche outil n°3](#))
- > Demande d'aide aux RASED
- > Equipe Educative ou Equipe de Suivi de Scolarisation
- > Mise en place d'un outil de suivi du comportement de l'élève. ([fiche outil n°4](#))

Quand alerter ?

- > En cas de crise d'un élève ([fiche outil n°1](#))
- > Quand le travail de classe est empêché
- > Quand on s'inquiète de la sécurité des élèves
- > Quand les ressources de l'école (préciser ce qui a été fait en amont : Equipe Educative ou Equipe de Suivi de Scolarisation, Suivi RASED...) deviennent insuffisantes pour gérer la situation

PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL

pour l'accompagnement des enseignants accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers ou au comportement perturbateur

Les personnes ressources
Voir fiche document Madame Guillaume

Quelles actions ?

- > Prise d'informations de manière élargie par l'IEN
- > Rencontre avec l'équipe
- > Observations en classe (centrées sur l'élève) par différents partenaires (psychologue, enseignant spécialisé, Conseiller Pédagogique...)
- > Participation de l'IEN aux Equipes Educatives (EE) ou Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS)
- > Elaboration le cas échéant d'un programme d'intervention (Prévention ou gestion de crise)

Qui alerter ?

- > L'IEN
- > La cellule de crise ?
- > Le CHSCT
- > Renseigner fiche du Registre de Santé et Sécurité au Travail